



Fin du mouvement « Filière morte »

Après les deux journées « filière morte » des 30 et 31 mars, le Président du CNPMM, Olivier Le Nézet, et quelques représentants professionnels ont accompagné, le 2 avril, le Secrétaire d'Etat à la mer, Hervé Berville, pour une entrevue avec le Commissaire européen en charge de la pêche M. Virginijus Sinkevicius. Cette entrevue a été suivie d'un courrier du Secrétaire d'Etat à M. Le Nézet venant préciser la lettre adressée aux pêcheurs le 30 mars.

Sur cette base, les membres du Bureau du CNPMM ont échangé ce matin sur les suites à donner à ce mouvement. Ils considèrent que les assurances et précisions communiquées aux professionnels sur le Plan d'Action de la Commission européenne et sur le plan « cétacés » suffisent pour appeler à la reprise de l'activité.

Olivier Le Nézet déclare : *« Dans tout mouvement, il faut savoir apprécier si des éléments suffisants nous sont donnés. J'estime que nos efforts ont payé et que la Commission et le gouvernement nous ont donné satisfaction sur les deux points principaux. En plus, l'Etat a pris l'engagement que les fonds des aides économiques en souffrance seront versés sur les comptes des professionnels d'ici 4 semaines. Il reste néanmoins des sujets encore sur la table, et aux côtés de l'ensemble des organisations professionnelles, nous allons poursuivre le travail ».*

En effet, il est encore demandé à l'Etat de confirmer son engagement politique de manière plus marquée sur d'autres dossiers communautaires tels que la révision des aides *de minimis*, la révision de la PCP ou le renouvellement de la flotte dans les régions outre-mer. Par ailleurs, le CNPMM poursuivra sa mobilisation pour l'harmonisation et le meilleur cadrage de l'action des services déconcentrés.

Olivier Le Nézet : *« Ce mouvement aura été éprouvant pour tous, surtout pour tous les acteurs de la filière qui ont arrêté leur activité pour la cause générale. Je remercie le Ministre pour son écoute et son engagement en soulignant que beaucoup reste encore à faire. Et surtout, je retiens que lorsque l'organisation professionnelle représentative se mobilise, les dossiers avancent ».*

Paris, le 3 avril 2023

Contacts :

Olivier Le Nézet : 06 40 57 39 85

Philippe de Lambert des Granges : 06 60 95 27 94